



Rapport d’Orientation budgétaire 2026

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) est un document préparatoire au budget qui présente la situation financière de la collectivité (recettes, dépenses, dette, épargne) et les différentes perspectives économiques. Il fixe les grandes orientations budgétaires et les priorités d’action pour l’exercice à venir, servant de base au Débat d’Orientation Budgétaire.

I – Le contexte économique et financier national

En 2025, la France évolue dans un environnement économique morose, caractérisé par une croissance faible et un manque de dynamisme global. La politique budgétaire française est marquée par une volonté de redressement des finances publiques (réduction du déficit, maîtrise des dépenses et mesures fiscales accrues). Les agents économiques (ménages et entreprises) restent prudents, ce qui freine la demande et l’investissement. Le marché du travail demeure relativement stable, sans forte amélioration ni dégradation. Le contexte financier est contraint, avec des marges budgétaires limitées.

L’ensemble traduit une économie en attentisme, dans un climat d’incertitude.

1.1 Points clés de l'année

- **Croissance du PIB :** En 2025, l'économie française croît faiblement. Le PIB devrait augmenter autour de 0,7 % à 0,8 % sur l'année, reflétant une activité économique prudente. Cette croissance est légèrement inférieure au potentiel historique du pays et reste modeste dans le contexte européen.
- **Consommation des ménages :** Après une croissance d'environ +1,0 % en 2024, la consommation des ménages a ralenti en 2025, avec une progression d'environ +0,4 % sur l'ensemble de l'année.
- **Investissement :** L'investissement privé (ou des entreprises) n'a pas été un moteur fort de croissance en 2025, même s'il ne s'est pas effondré, il a été faiblement dynamique sur une grande partie de l'année (couts de financement élevés, conditions de crédit drastiques, tensions commerciales et incertitudes politiques) expliquent ce phénomène.
- **Emploi :** En 2025, le marché du travail en France reste relativement résilient mais sans éclat. Le taux de chômage est prévu à environ 7,6 % à 7,8 %, donc relativement stable mais encore élevé par rapport à la période d'avant-pandémie. L'emploi salarié ne croît pas fortement et le taux d'emploi est à un niveau élevé.
- **Inflation :** L'inflation reste contenue en 2025, bien en dessous des niveaux observés ces dernières années. L'inflation annuelle moyenne est estimée autour de 1,0 % à 1,3 %, très inférieure à la cible de 2 % de la Banque centrale européenne. Cette baisse est en partie due à la baisse des prix de l'énergie (notamment l'électricité) et à une pression réduite sur les prix des services.

1.2 Principaux moteurs et freins de la croissance :

• Moteurs de la croissance :

- **Consommation des ménages et pouvoir d'achat :** Même si la consommation reste peu dynamique, elle constitue le principal moteur interne de croissance en 2025, soutenue par un pouvoir d'achat qui progresse légèrement.
- **Rebond de certains secteurs économiques clés qui soutiennent la croissance :** l'Aéronautique, les produits manufacturés chimiques et pharmaceutiques, le secteur du tourisme et celui de la transition énergétique et des énergies propres.
- **Commerce extérieur plus dynamique :** Après des trimestres de contribution négative, les exportations ont rebondi au 3^e trimestre 2025, créant un effet positif sur la croissance et plus particulièrement dans les biens à forte valeur ajoutée.

• Freins à la croissance :

- **Taux épargne élevé :** Les ménages continuent d'épargner beaucoup, limitant la consommation immédiate malgré un pouvoir d'achat en légère hausse.
- **Investissement entreprise encore faible :** Les investissements privés restent prudents face à l'incertitude politique et économique, freinant la dynamique de croissance.
- **Commerce extérieur peu porteur :** Les exportations ne rebondissent que modérément et contribuent peu à l'expansion du PIB.
- **Situation politique incertaine :** L'instabilité politique affecte la confiance des entreprises, ce qui pèse sur l'investissement et la croissance potentielle.

1.3 Perspectives pour 2026 :

2026 s’annonce comme une année de croissance modérée, avec une activité économique stable ou légèrement plus dynamique qu’en 2025, mais sans accélération robuste.

Les principaux moteurs seraient une consommation des ménages toujours présente mais prudente, un marché du travail résilient mais lent, et une inflation contenue. Les faiblesses demeurent une confiance des ménages encore fragile et un environnement international incertain qui limite la vigueur du commerce extérieur et de l’investissement.

Indicateurs clés nationaux	Date de valeur	Valeur	Tendance / période précédente	Période de référence	Date de mise à jour
Croissance économique	3 ^e trimestre 2025	+ 0,5 %	↗	T/(T-1)	28/11/2025
Consommation	Octobre 2025	46,5 milliards d'euros	↗	M/(M-1)	28/11/2025
Confiance des ménages	Novembre 2025	89	↘	M-(M-1)	25/11/2025
Emploi salarié	3 ^e trimestre 2025	21 030 milliers	↘	T/(T-1)	28/11/2025
Taux de chômage	3 ^e trimestre 2025	7,7 %	↗	T/(T-1)	13/11/2025
Prix à la consommation	Novembre 2025	+ 0,9 %	↗	Glissement annuel M/(M-12)	12/12/2025
Production industrielle	Octobre 2025	- 0,1 %	↘	M/(M-1)	05/12/2025
Capacités de production	4 ^e trimestre 2025	81,2 %	↘	T/(T-1)	23/10/2025
Coût du travail	3 ^e trimestre 2025	+ 2,4 %	↗	Glissement annuel T/(T-4)	17/12/2025

II – Projet de loi de finances 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de poursuite du redressement des finances publiques, marqué par une croissance économique modérée et une stabilisation progressive de l'inflation. La maîtrise de la dépense publique demeure une priorité gouvernementale, dans un cadre budgétaire contraint et sous l'effet des engagements européens de la France.

Concernant les collectivités territoriales : Le PLF 2026 confirme l'implication des collectivités territoriales dans l'effort national de maîtrise des finances publiques. Les orientations générales portent notamment sur une évolution globalement contrainte des concours financiers de l'État ; une attention renforcée portée à la dynamique des dépenses de fonctionnement locales ; le maintien ciblé des dispositifs de soutien à l'investissement, en particulier pour les projets liés à la transition écologique et énergétique. Ces orientations appellent à une gestion prudente et anticipatrice des budgets locaux.

Incidences financières et enjeux pour la collectivité : Dans ce contexte, l'exercice 2026 sera marqué par une progression modérée des recettes de fonctionnement ; une pression persistante sur certaines charges, notamment les dépenses de personnel et les coûts liés à l'énergie et à l'entretien du patrimoine ; un enjeu central de préservation de la capacité d'autofinancement, condition essentielle au maintien de l'investissement.

Au regard du cadre fixé par le PLF 2026, la stratégie budgétaire de la collectivité reposera sur la maîtrise et l'optimisation des dépenses de fonctionnement ; la priorisation des investissements en cohérence avec les capacités financières ; le maintien d'un niveau d'endettement soutenable ; la poursuite des actions répondant aux enjeux de transition écologique et de cohésion territoriale.

III – Les orientations budgétaires de la commune

La loi de finances pour 2026 a prévu que l'enveloppe globale de la DGF soit stabilisée, sans hausse significative par rapport à 2025 : après plusieurs années de progression (environ +150 M€ en 2025), elle reste à niveau constant en 2026. Cela signifie que le montant total versé à notre commune n'augmente pas, d'où un effet inflation négatif si nos charges locales continuent de croître.

Les dépenses de fonctionnement des communes ont globalement augmenté ces dernières années, même si le rythme de progression s'est récemment un peu ralenti : Dans les communes de taille moyenne (3 500 à 5 000 habitants), les dépenses de fonctionnement ont progressé autour de +5,8 % en 2023, et les niveaux d'augmentation restent significatifs chaque année dans les strates similaires. Pour 2026, on peut donc s'attendre à une poursuite de cette tendance : une augmentation des dépenses de fonctionnement, mais moins rapide qu'en 2022-2023, probablement autour de +3 % à +5 % selon les catégories de charges (personnel, énergie, interventions...).

Ainsi notre capacité d'investissement sera de facto limitée mais néanmoins la commune reste en mesure de poursuivre les projets engagés et d'en démarrer de nouveaux :

- Suite des travaux du vieux château
- Travaux de restauration de la façade de la Mairie
- Travaux de sécurisation de l'église

Bien évidemment, tous ces projets feront l'objet d'une recherche active de financements.

3.1 Les dépenses de fonctionnement :

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2015-2025											
Années	2015 (+3,0 %)	2016 (-1,0 %)	2017 (+12,0 %)	2018 (-8,3 %)	2019 (-0,85 %)	2020 (-2,91 %)	2021 (-4,40 %)	2022 (+5,94 %)	2023 (+6,44 %)	2024 (+5,81 %)	2025 (+3,37 %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 401 944,65 €	5 346 584,19 €	5 991 184,97 €	5 492 678,31 €	5 539 236,30 €	5 378 208,41 €	5 141 673,11 €	5 446 950,10 €	5 797 543,44 €	6 064 433,23 €	6 269 006,54 €
Charges financières (66)	118 689,82 €	104 065,60 €	92 477,15 €	85 244,98 €	73 061,58 €	54 670,56 €	55 259,10 €	55 986,10 €	74 934,62 €	87 047,20 €	89 579,28 €
Autres charges de gestion courantes (contributions, subventions, ...) (014 & 65)	816 625,80 €	808 706,59 €	848 866,41 €	828 002,82 €	839 022,07 €	926 958,78 €	853 135,10 €	822 226,25 €	881 573,32 €	903 447,82 €	936 131,93 €
Charges à caractère général (011)	1 923 367,45 €	1 840 519,17 €	1 888 210,78 €	1 936 548,49 €	1 883 602,61 €	1 742 366,23 €	1 428 275,05 €	1 627 426,39 €	1 933 343,69 €	2 125 207,88 €	2 224 960,93 €
Charges de personnel (012)	2 524 434,51 €	2 582 295,40 €	2 661 056,63 €	2 642 447,02 €	2 743 513,24 €	2 653 236,18 €	2 804 432,86 €	2 941 104,36 €	2 905 496,93 €	2 948 500,73 €	3 000 176,39 €
Charges exceptionnelles (67)	18 827,07 €	10 997,43 €	500 574,00 €	435,00 €	36,80 €	976,66 €	571,00 €	207,00 €	2 194,88 €	229,60 €	18 158,01 €
Total dépenses réelles en valeur/habitants	1 228,00 €	1 212,00 €	1 363,00 €	1 249,00 €	1 252,00 €	1 229,00 €	1 163,00 €	1 220,00 €	1 294,00 €	1 350,00 €	1 396,00 €
Population légale au 1er janvier de l'année	4397	4410	4394	4397	4423	4375	4419	4462	4478	4489	4489

Importante variation 2024/2025 sur les charges exceptionnelles s'expliquant par la régularisation d'un trop perçu de 2022 concernant la fiscalité.

3.1.1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général retracées au chapitre 011 de notre budget communal correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux. Elles regroupent notamment les achats, fournitures, prestations de services, contrats de maintenance, fluides, assurances et frais liés à l'entretien du patrimoine communal.

Pour l'exercice 2025, ces dépenses s'inscrivent dans un contexte marqué par la poursuite des tensions sur certains postes de charges, en particulier les coûts de l'énergie, des assurances et des prestations de services, tout en intégrant les efforts de maîtrise budgétaire engagés par la commune.

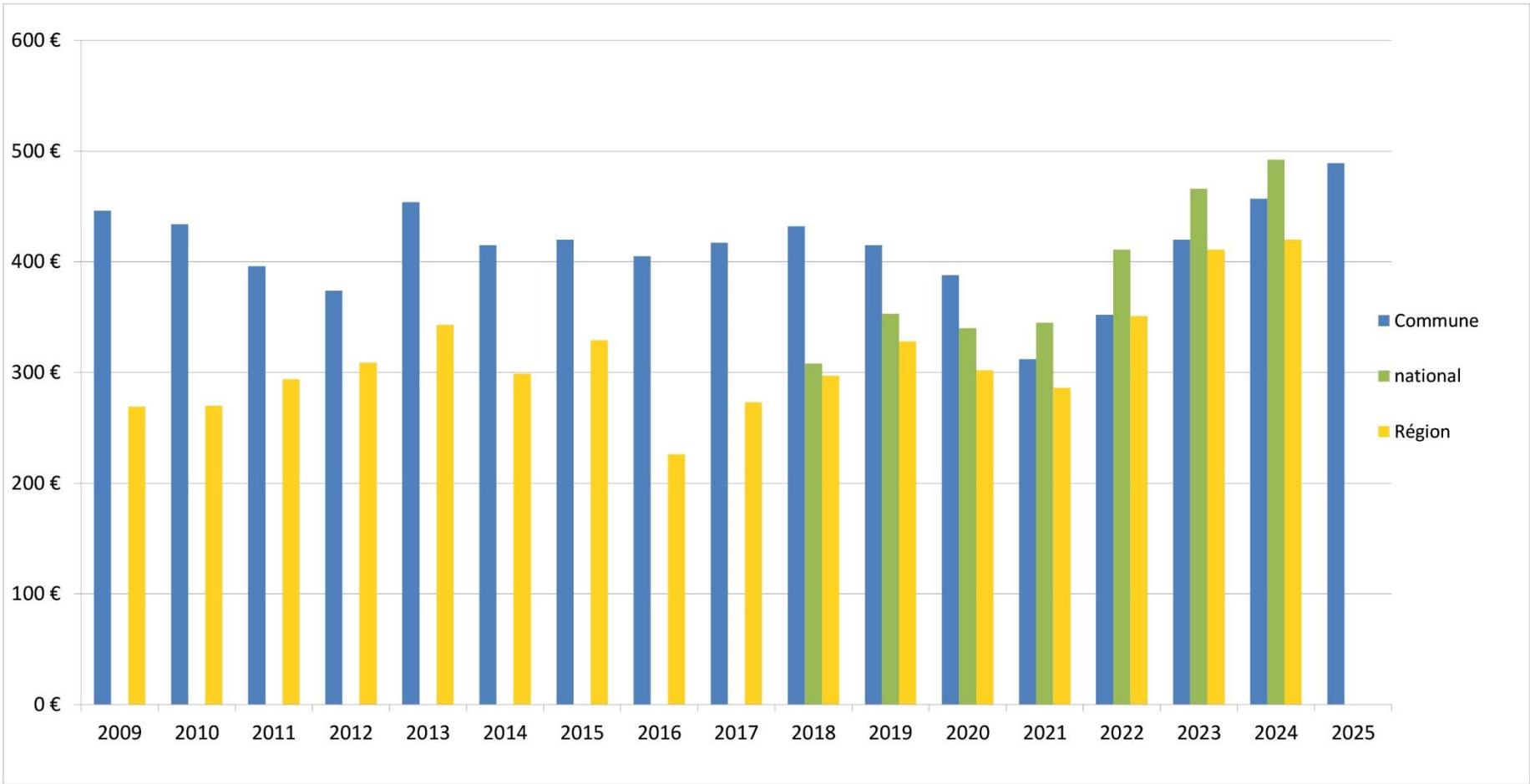
Les principales évolutions s'articulent autour des axes suivants :

- **Dépenses d'énergie et de fluides** : malgré les actions de sobriété énergétique mises en œuvre par la collectivité (optimisation des usages, suivi des consommations, ajustements contractuels), ces charges demeurent à un niveau élevé. Les crédits inscrits tiennent compte d'hypothèses prudentes afin de sécuriser le fonctionnement des équipements communaux.
- **Prestations de services et contrats de maintenance** : les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, des espaces publics et des équipements municipaux sont maintenues afin de garantir la qualité du service rendu aux usagers et la préservation du patrimoine communal. Une attention particulière est portée à la rationalisation des contrats et à la mise en concurrence lorsque cela est possible.
- **Fournitures et petits équipements** : les crédits sont ajustés aux besoins réels des services, dans une logique de continuité du service public et de maîtrise des volumes d'achats.
- **Assurances et charges diverses** : les inscriptions budgétaires intègrent l'évolution des contrats d'assurance et des charges obligatoires, dans un contexte de hausse généralisée des primes observée ces dernières années.

Globalement, les charges à caractère général pour 2025 traduisent un **équilibre entre la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement** et l'obligation de **maintenir un niveau de service public satisfaisant** pour les habitants du Neubourg.

Dépenses charges à caractères générales
 Montant en € par hab pour la catégorie démographique

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	363 €	403 €	374 €	446 €	434 €	396 €	374	454	415	420	405	417	432	415	388	312	352	420	457	489
national													308	353	340	345	411	466	492	0
Région	232 €	249 €	262 €	269 €	270 €	294 €	309	343	299	329	226	273	297	328	302	286	351	411	420	0



3.1.2 Les charges de personnel

Au début de l’année 2026, la collectivité du Neubourg emploie 70 agents.

Concernant nos charges de personnel, elles augmentent de 5.53% par rapport à l’année dernière. Cette hausse s’explique principalement par le glissement vieillesse technicité qui traduit l’augmentation naturelle de la masse salariale liée à l’ancienneté, aux avancements et aux promotions des agents, indépendamment de toute création de postes !

Pour rappel, les lignes directrices de gestion actuellement en vigueur au sein de notre collectivité visent à maintenir, voire réduire, les effectifs. Ainsi chaque départ ou arrivée est l’occasion de réfléchir à la façon dont les services peuvent être réorganisés pour travailler plus efficacement.

Pour 2026, les orientations seront axées sur le développement de la polyvalence des agents, les « possibles » restructurations des équipes d’entretien des locaux des écoles, à la suite de l’évolution des effectifs d’enfants dans les écoles de la commune ainsi enfin de la prise en compte de la hausse des cotisations de la CNRACL.

Évolution des taux de cotisations – 2025 → 2026 (Importante pour la CNRACL plus modérée pour l’IRCANTEC)

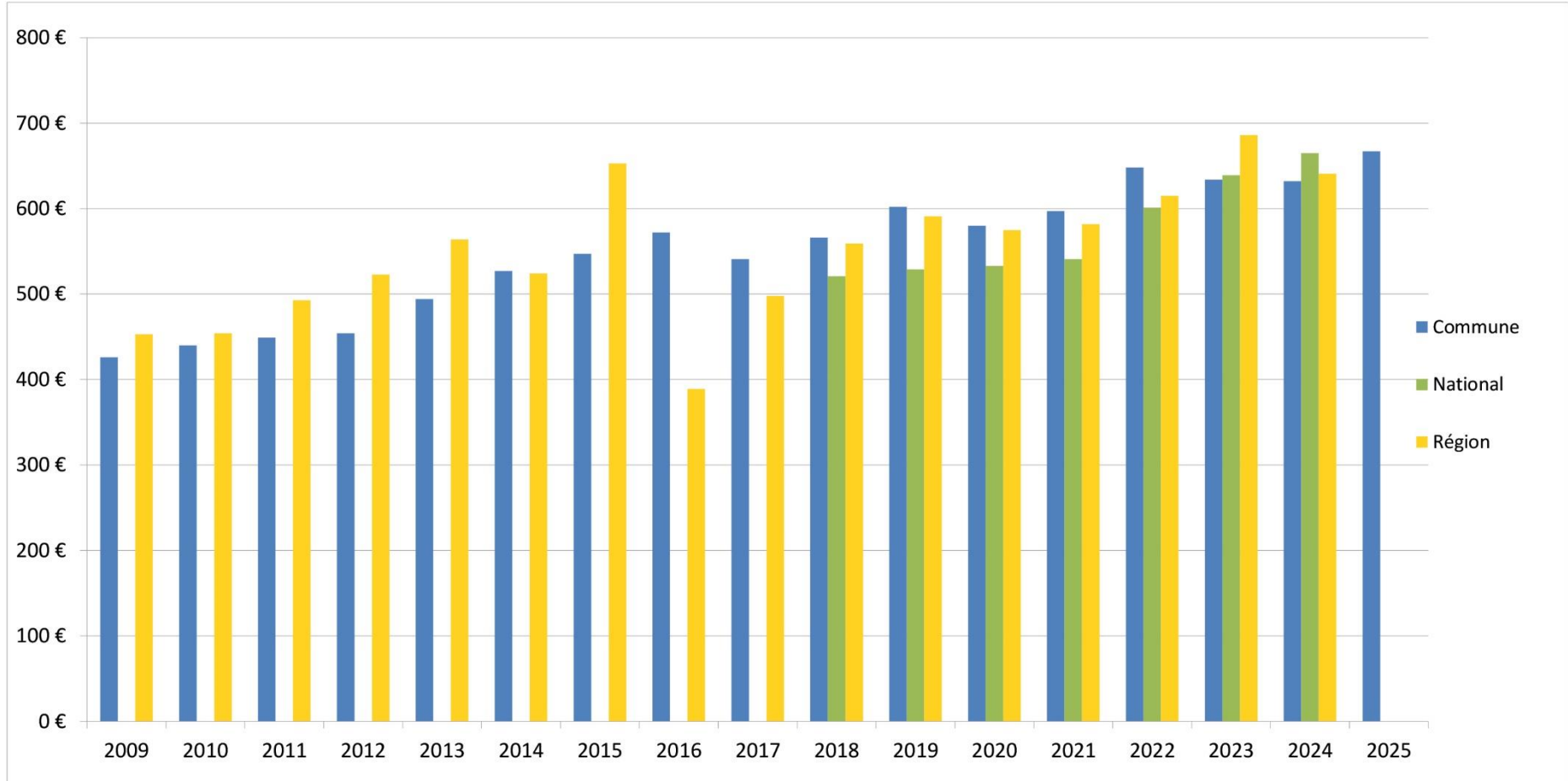
CNRACL (agents titulaires – part employeur)

Année	Taux employeur	Évolution
2025	34,65 %	
2026	37,65 %	+ 3,00 points

Dépenses de personnel

Montant en € par hab pour la catégorie démographique

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	368 €	402 €	421 €	426 €	440 €	449 €	454	494	527	547	572	541	566	602	580	597	648	634	632	667
National													521	529	533	541	601	639	665	0
Région	399 €	433 €	443 €	453 €	454 €	493 €	523	564	524	653	389	498	559	591	575	582	615	686	641	0



3.1.3 Les contributions et subventions

Les contributions et subventions aux organismes extérieurs

(En K€)	2022 (montants BP)	2023 (montants BP)	2024 (montants BP)	2025
Service Incendie	126	133	138	138
Participation SERGEP et SITS	149	150	149	144
Subvention aux Associations	381	419	444	437
TOTAL	656	702	731	719

On assiste à une stagnation voire un léger recul du versement de nos contributions et subventions. Pour rappel, elles étaient très élevées dans les années précédentes concernant notre commune.

Pour les contributions : Relative à l’organisation administrative de notre territoire avec la répartition des compétences qui vont avec.

Pour les subventions : Volonté de soutenir le dynamique associatif et de compenser le taux d’inflation

3.2 Les recettes de fonctionnement :

Évolution des recettes réelles de fonctionnement 2015-2025											
Années	2015 (+2,1 %)	2016 (-5,3 %)	2017 (+7,0 %)	2018 (-8,0 %)	2019 (-2,1 %)	2020 (+7,68 %)	2021 (-5,56 %)	2022 (+8,83 %)	2023 (+2,68 %)	2024 (+4,56 %)	2025 (-0,98 %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 728 871,66 €	6 369 917,45 €	6 813 204,52 €	6 264 296,37 €	6 133 299,29 €	6 604 543,36 €	6 237 625,89 €	6 788 718,54 €	6 970 490,89 €	7 288 121,52 €	7 216 839,65 €
Autres produits de gestion courante (loyers, ...) (75)	406 373,96 €	303 643,07 €	303 553,38 €	246 812,18 €	292 100,71 €	203 282,84 €	273 800,98 €	316 582,67 €	261 760,57 €	360 601,99 €	216 062,20 €
Atténuation de charges (remboursements sur rémunérations du personnel) (013)	104 876,41 €	58 296,02 €	282 267,66 €	152 035,92 €	80 427,08 €	117 888,68 €	167 371,07 €	51 362,81 €	68 051,21 €	111 740,43 €	108 315,24 €
Produits des services (70)	347 819,37 €	323 806,32 €	322 294,91 €	329 452,05 €	294 667,42 €	256 672,86 €	282 083,40 €	273 634,48 €	335 706,87 €	463 808,98 €	295 366,40 €
Dotations et participations (74)	1 773 303,32 €	1 644 258,24 €	1 627 524,29 €	1 661 064,45 €	1 611 590,04 €	1 493 783,03 €	1 460 156,11 €	1 878 289,54 €	1 773 776,30 €	1 738 050,34 €	1 968 512,83 €
Impôts et taxes (73 & 731)	3 812 253,10 €	3 897 749,15 €	4 213 666,95 €	3 865 169,11 €	3 851 363,04 €	4 111 842,91 €	3 857 732,96 €	4 268 819,82 €	4 513 308,41 €	4 613 842,80 €	4 599 663,51 €
Produits financiers et exceptionnelles (76 & 77)	284 245,50 €	142 164,65 €	63 897,33 €	9 762,66 €	3 151,00 €	421 073,04 €	196 481,37 €	29,22 €	17 887,53 €	76,98 €	28 919,47 €
Total recettes réelles en valeur/habitants	1 530,00 €	1 444,00 €	1 550,00 €	1 424,00 €	1 386,00 €	1 509,00 €	1 411,00 €	1 521,00 €	1 556,00 €	1 623,00 €	1 607,00 €
Population légale au 1er janvier de l'année	4397	4410	4394	4397	4423	4375	4419	4462	4478	4489	4489

Pour les recettes de fonctionnement, concernant les écarts les plus importants :

Autres produits de gestion courante (75)

Nous observons une baisse de 144 000 € qui s'explique par la vente de la caserne des pompiers (145 000€) en 2024.

Produits de services (70)

Nous observons une baisse de 168 000€ qui s'explique par la vente d'un terrain appartenant à la commune à la Linière du Ressault (170 000€) en 2024.

Dotations et participations (74)

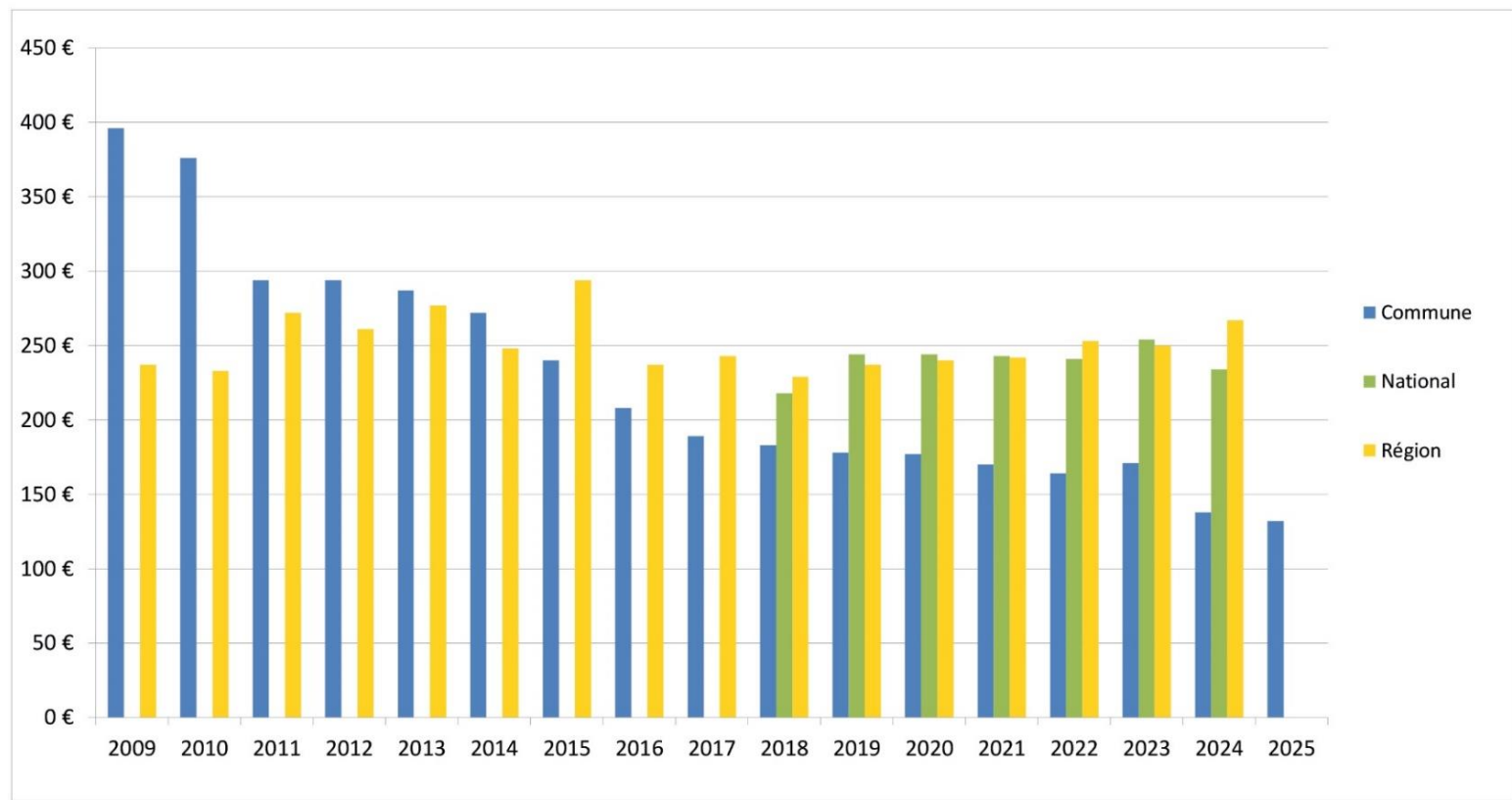
Nous observons une hausse de 230 000€ par rapport à 2024, s'expliquant par un versement de la CDC de 172 000€ d'une compensation de la part salariale TP 2024 et d'une subvention de la CDC pour les travaux de la rue de la tour de ville nord de 97 000€

3.2.1 Les dotations de l'Etat :

La DGF continue sa décroissance progressive qui ne reste, en valeur absolue, que partiellement compensée par les autres dotations.

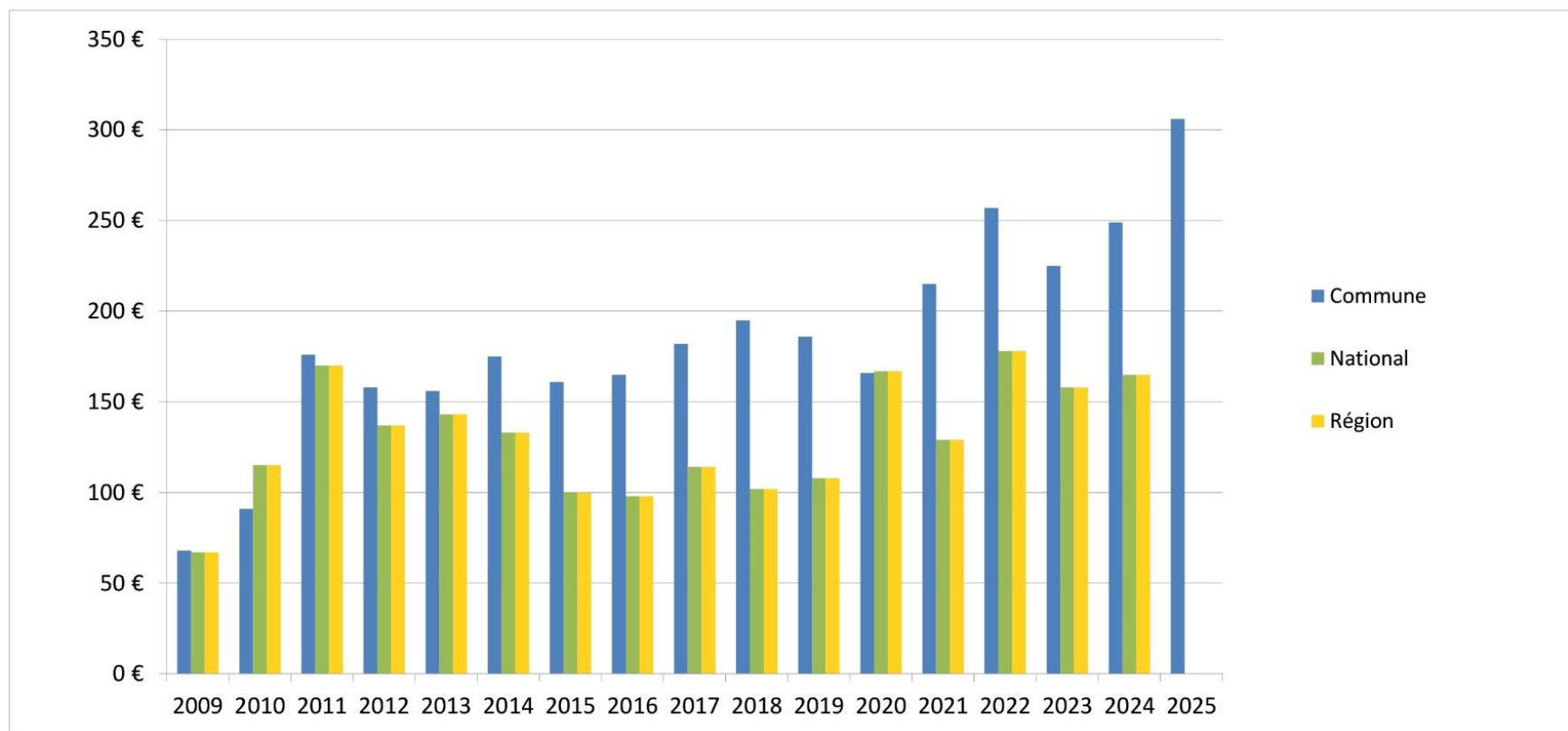
DGF
Montant en € par hab pour la catégorie

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	382 €	380 €	389 €	396 €	376 €	294 €	294	287	272	240	208	189	183	178	177	170	164	171	138	132
National													218	244	244	243	241	254	234	0
Région	233 €	231 €	233 €	237 €	233 €	272 €	261	277	248	294	237	243	229	237	240	242	253	250	267	0



Autres dotations et participations
Montant en € par hab pour la catégorie

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	37 €	45 €	39 €	68 €	91 €	176 €	158	156	175	161	165	182	195	186	166	215	257	225	249	306
National													115	115	133	170	223	205	239	0
Région	66 €	70 €	69 €	67 €	115 €	170 €	137	143	133	100	98	114	102	108	167	129	178	158	165	0



3.2.2 La fiscalité

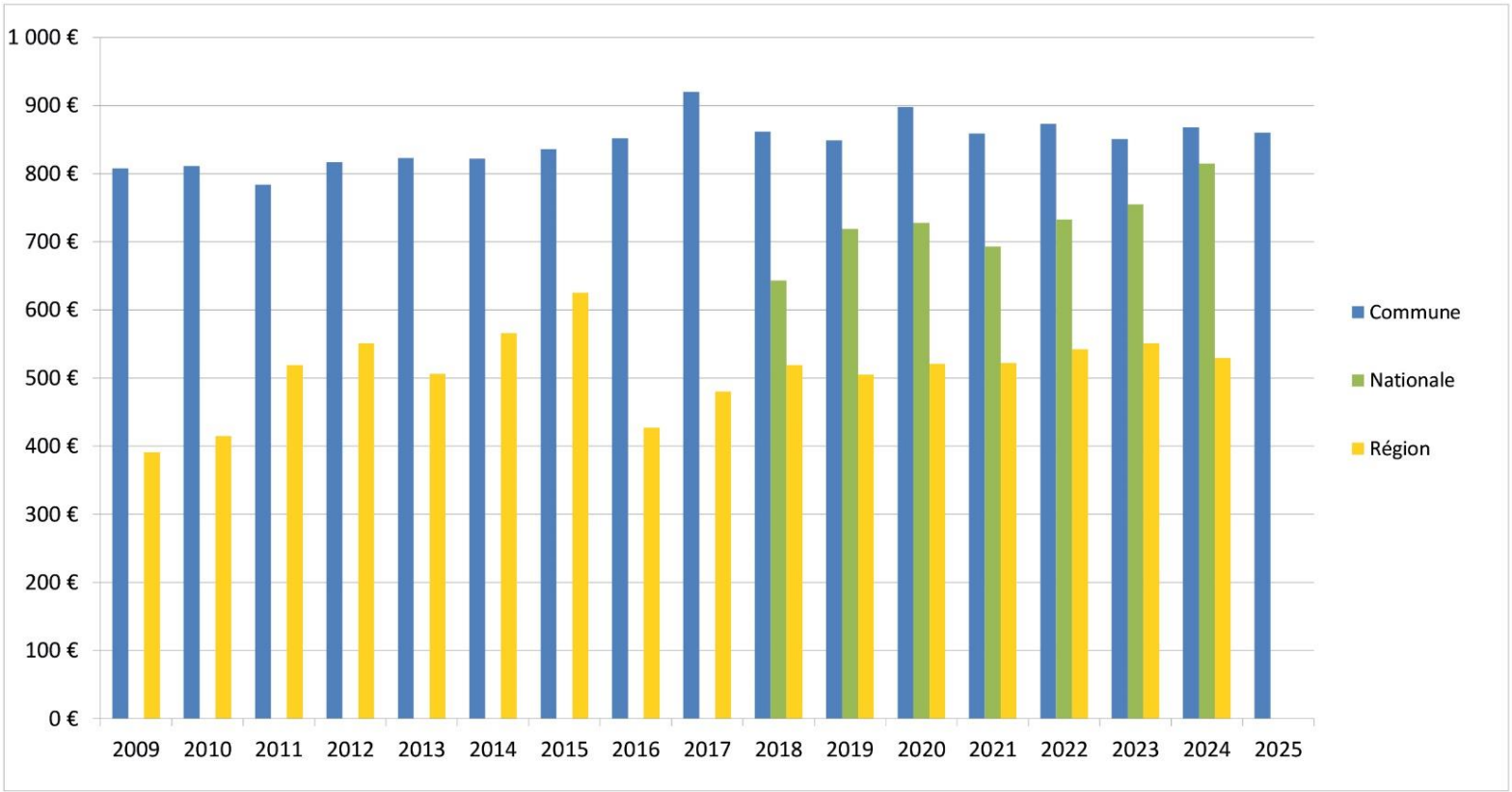
Source fiche n°3 : fiscalité directe locale du territoire Le Neubourg 2024

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE				
		Taux d'imposition en %		
LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	23,13 %	20,89 %	24,02 %	22,95 %
-> dont taux voté par la commune	17,51 %	15,37 %	14,73 %	16,62 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,67 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	5,62 %	9,65 %	11,04 %	6,70 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	49,49 %	51,99 %	50,48 %	40,08 %
-> dont taux voté par la commune	42,40 %	40,62 %	41,10 %	33,59 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,04 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	7,09 %	11,22 %	9,42 %	6,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	67,63 %	73,28 %	52,63 %	65,48 %
-> dont taux voté par la commune	52,88 %	48,52 %	36,80 %	48,26 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3,78 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	14,75 %	24,76 %	15,83 %	17,06 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,33 %	46,30 %	39,99 %	39,80 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	46,33 %	46,30 %	39,99 %	39,80 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	21,90 %	22,80 %	22,64 %	28,94 %
-> dont taux CFE voté par la commune	15,59 %	14,39 %	15,39 %	21,22 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,33 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA) (dont	6,31 %	8,41 %	7,26 %	7,62 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU) (dont taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ) (dont taux	0,00 %	0,00 %	19,14 %	23,90 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE) (dont taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	26,56 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	23,39 %	21,81 %	17,61 %	11,73 %

Une stabilité des taux pour 2026 sera proposée lors du vote du budget.

Recettes fiscales par habitant :

Impôts locaux																				
Montant en € par hab pour la catégorie																				
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	704 €	726 €	753 €	808 €	811 €	784 €	817	823	822	836	852	920	862	849	898	859	873	851	868	860
Nationale													643	719	728	693	733	755	815	0
Région	331 €	350 €	362 €	391 €	415 €	519 €	551	506	566	625	427	480	519	505	521	522	542	551	529	0

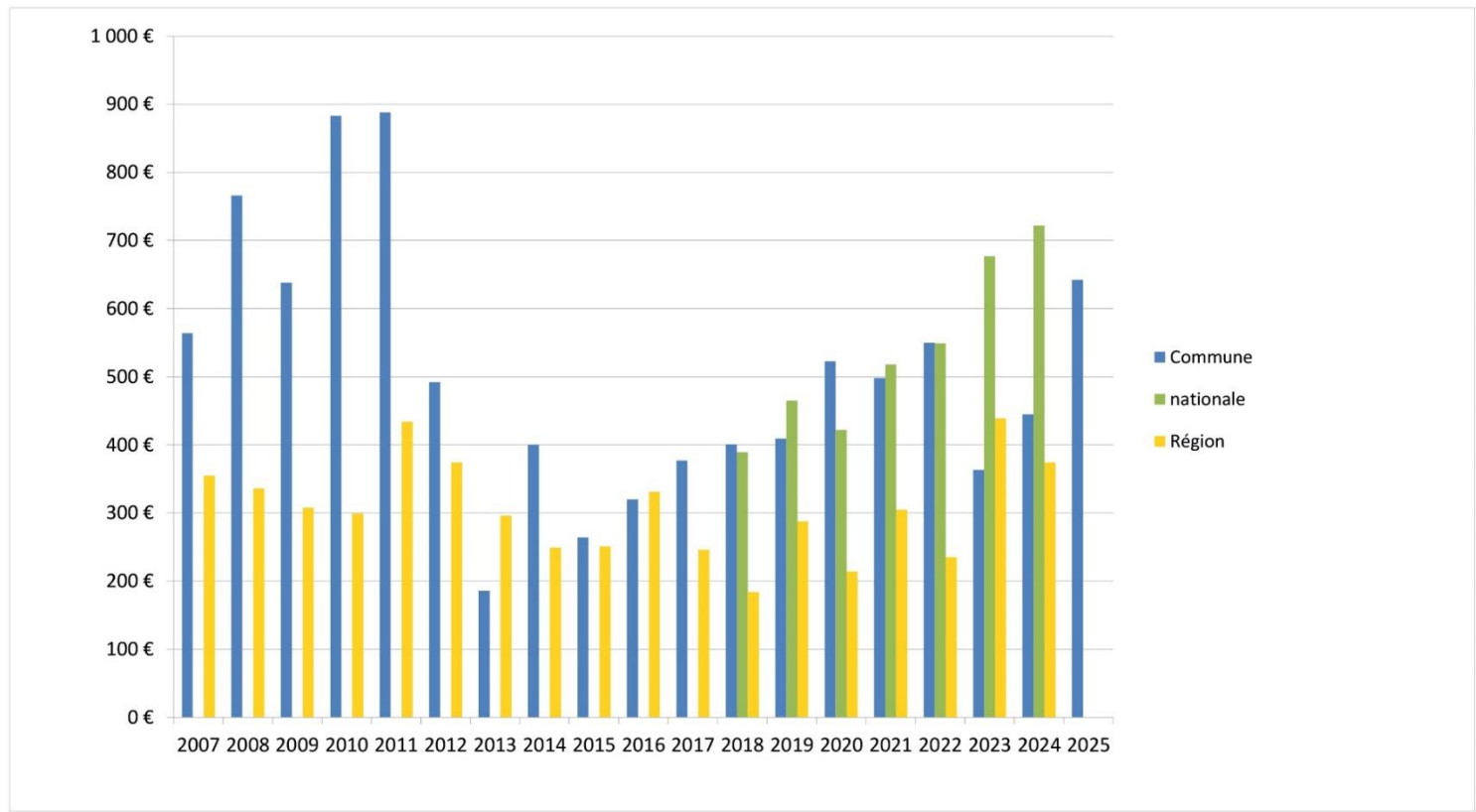


3.3Les dépenses d'équipement :

Dépenses d'équipement

Montant en € par hab pour la catégorie

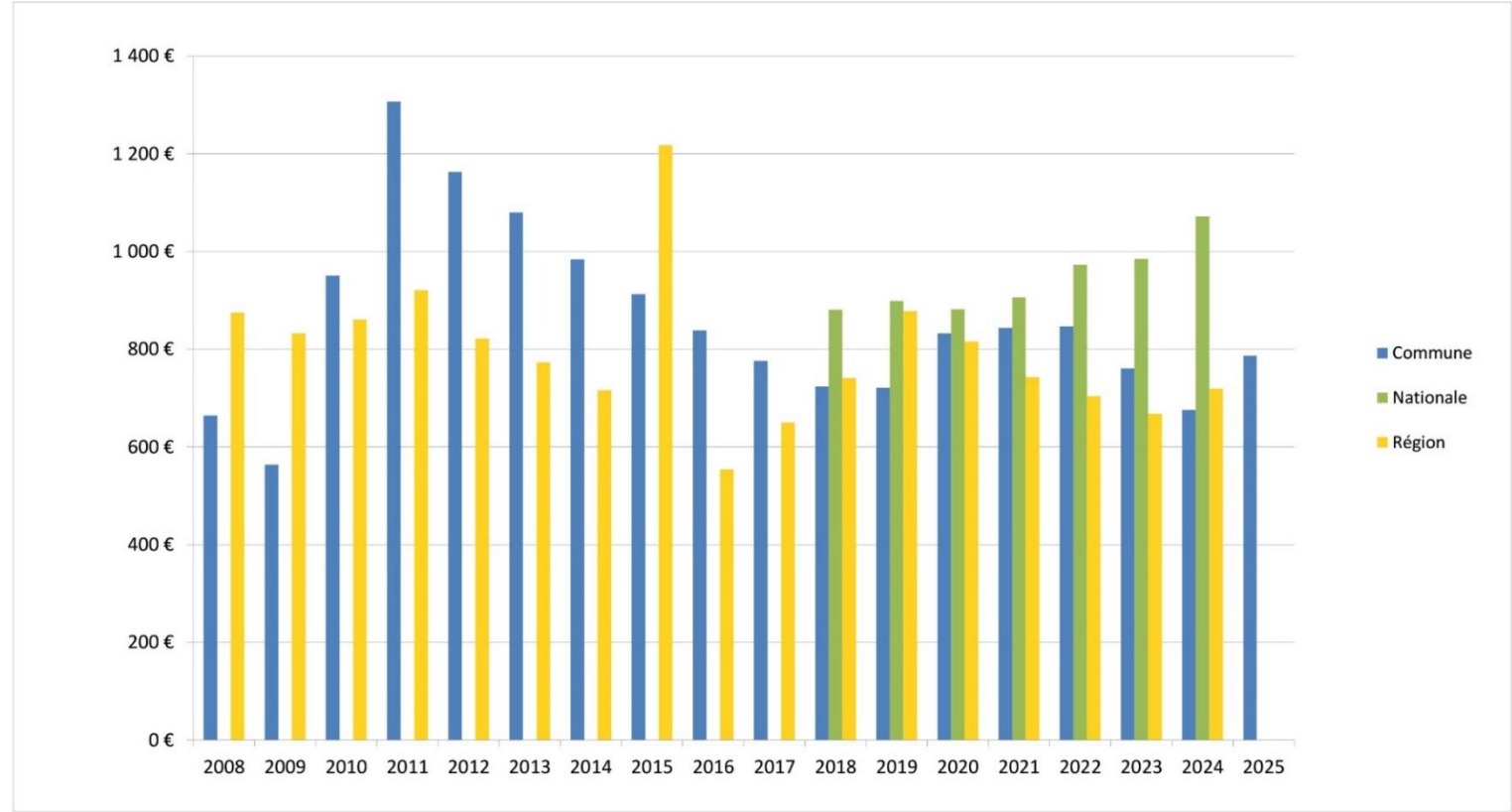
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	564 €	766 €	638 €	883 €	888 €	492	186	400	264	320	377	401	409	523	498	550	363	445	642
nationale												389	465	422	518	549	677	722	0
Région	355 €	336 €	308 €	299 €	434 €	374	296	249	251	331	246	184	288	214	305	235	439	374	0



3.4 L'endettement :

En cours total de la dette au 31 décembre N /Montant en
€ par hab pour la catégorie démographique

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	588 €	501 €	664 €	564 €	951 €	1 307 €	1 163 €	1 080 €	984	913	839	776	724	721	833	844	847	761	676	787
Nationale													881	899	882	906	973	985	1072	0
Région	784	869	875	833 €	861	921	822	773 €	716	1218	554	650	741	878	816	743	704	668	719	0



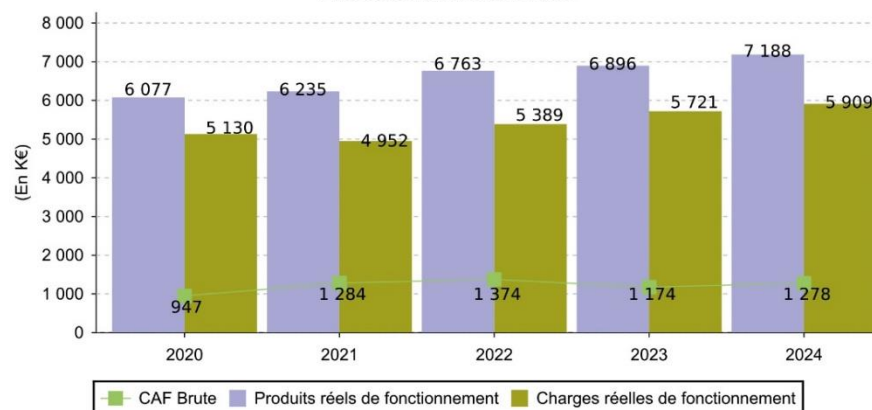
3.5 La capacité d'autofinancement :

L'autofinancement brut et net

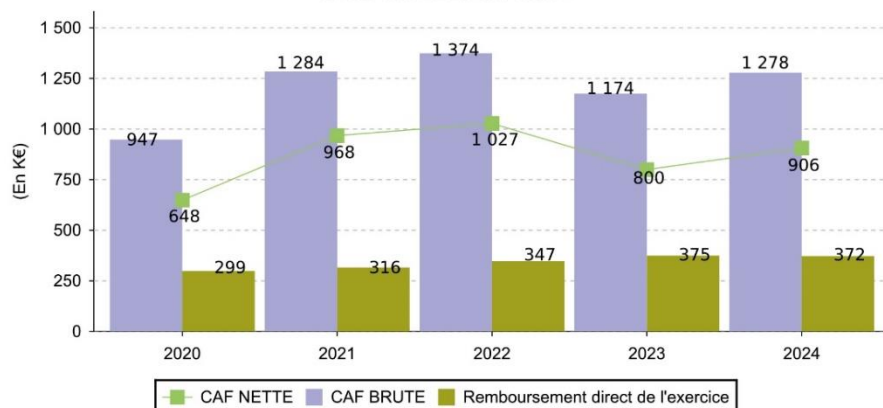
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



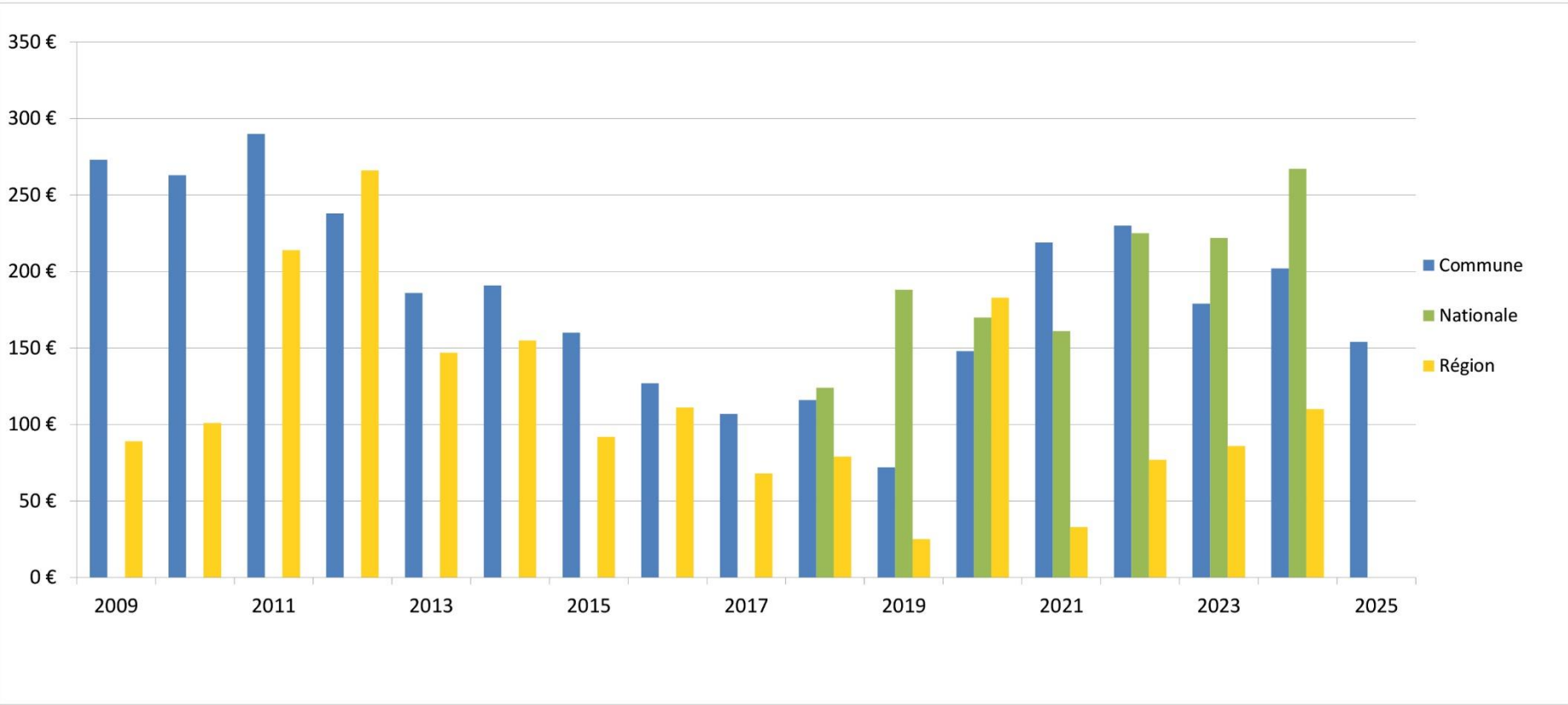
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

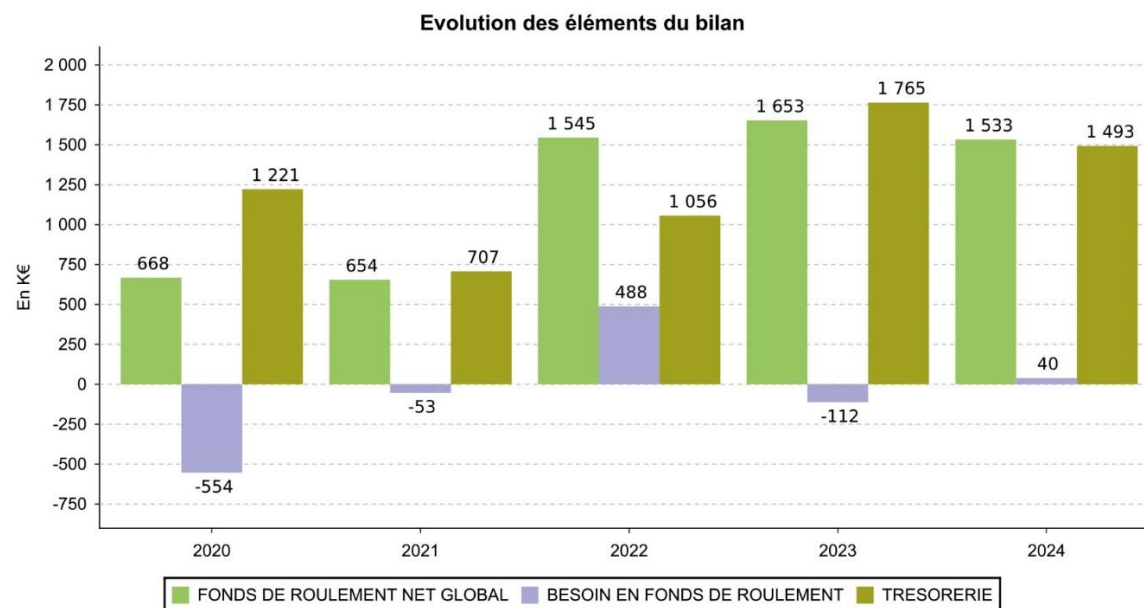
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

CAF NETTE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	243 €	239 €	293 €	273 €	263 €	290 €	238	186	191	160	127	107	116	72	148	219	230	179	202	154
Nationale													124	188	170	161	225	222	267	0
Région	86 €	84 €	64 €	89 €	101 €	214 €	266	147	155	92	111	68	79	25	183	33	77	86	110	0



3.6 La trésorerie :



La trésorerie correspond à l'argent que dispose une collectivité immédiatement pour payer ses dépenses.

Le montant de la trésorerie = Fonds de roulement – Besoin en fonds de roulement

Le fonds de roulement mesure les ressources stables disponibles (excédents antérieurs ; subventions d'investissement ; emprunts à long terme)

Le besoin en fonds de roulement se traduit pour une commune par les décalages de trésorerie liés à son activité (délais de versement des dotations ; subventions d'investissement non encore versées ; restes à réaliser)

Au 31/12/2024, la trésorerie s'élevait à 1 492 637, 83 €.

Le 31 décembre 2025, le montant de la trésorerie était de 975 589, 57 €